

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/08

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 8 février 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 21 ; Nombre de votants : 23

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO – Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL – Mme COUDERC - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ROSELL – Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme LAPLANE-SOTUM à Mme NARRAN - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA.

OBJET : Rénovation énergétique de l'ancienne école de Lagraulas

La réhabilitation de l'ancienne école de Lagraulas a pour but de favoriser la cohésion sociale sur le territoire tout en répondant aux enjeux de transition Ce projet vise à améliorer l'isolation thermique des bâtiments communaux afin de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort des futurs usagers de la Maison des Assistantes Maternelles.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte l'opération est le suivant :
Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	39 945 €	Fonds vert (37,48%)	152 146 €
Travaux	363 133 €	CAF du Gers (42,52%)	172 640 €
Mission SPS	2 905 €	Autofinancement (20%)	81 197 €
TOTAL	405 983 €	TOTAL	405 983 €

La commune sollicite une aide Fonds vert à hauteur de 152 146 € HT (37,48%) et une aide de la CAF du Gers pour un montant de 172 640 € HT (42.52%).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :

- à solliciter la Préfecture pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds vert,
- à solliciter la CAF du Gers ;

- à signer tout document utile à la demande de subvention,
- à engager ces travaux après notification de la subvention attribuée.

Publié le 16 février 2024
En Préfecture le 16 février 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 16 février 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO

